Dangé-Saint-Romain

# Lettre Municipale
## Dangé-Saint-Romain

Octobre 2016

Rentrée des classes

Actualités

Travaux, Projets, Initiatives

A noter dans vos tablettes...

Biodiversité, Propreté dans la commune

## Le Mot du Maire

***Madame, Monsieur, Chers amis,***

Il y a quelques semaines nous avons connu une tempête, brève mais forte. Je voudrais remercier toutes les personnes, voisins, amis ou tout simplement habitants, pour les nombreux actes de solidarité envers les uns ou les autres. Apporter un groupe électrogène pour ouvrir les volets électriques, s'inquiéter de la santé de voisins âgés, trouver une solution pour le congélateur, se regrouper en échangeant les nouvelles ...et mille gestes sympathiques qui font la vie d'un village. Merci de ces témoignages d'humanité. Ils sont preuve que l'entraide, la solidarité, le partage existent bel et bien.

Même si les médias souvent mettent en avant des faits tragiques, dans la discrétion et la vie de tous les jours, on peut se réjouir de belles initiatives. Cette solidarité peut également se traduire par la mise en place d'un dispositif de participation citoyenne. Il s'agit d'une démarche partenariale et solidaire qui consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire et à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Ce protocole vise à rassurer la population, à renforcer les solidarités de voisinage en créant ou recréant du lien social, à accroître l'efficacité de la prévention de proximité, à dissuader les délinquants potentiels de passer à l'acte.

Vous trouverez en page 4 le détail de ce protocole. À ce propos, vous êtes tous conviés à une réunion d'information le mercredi 16 novembre 2016 à 20h à la salle Jules Ferry.

Tout à votre service,

*Votre Maire et vos élus du Conseil municipal*

Théâtre, Forum des Associations

***Directeur de la Publication :*** *Claude Daguisé* - ***Responsable de la Communication :*** *Flore Lampert*
***Réalisation :*** *Commission Communication* - ***Conception/Impression :*** *Imprimerie des Ormes – Les Ormes 05 49 85 05 77*

# La rentrée des classes

## Dangé-St-Romain : rentrée des classes 2016-2017 dans les écoles primaires...

Mme Yannick Voydie - Ory , nouvelle directrice de l'école maternelle A.Souché a pris ses fonctions dès la rentrée de septembre.

**• 73 élèves à l'école A.Souché répartis en 3 classes**
- TPS / PS = 22
- MS / GS = 25
- MS / GS = 26

**• 63 élèves à l'école A.Daudet répartis en 3 classes**
- CP = 21
- CP / CE1 = 20
- CE1 = 22

**• 90 élèves à l'école L.Pergaud répartis en 4 classes**
- CE2 = 24
- CM1 = 22
- CM1 / CM2 = 22
- CM2 = 22

**• 148 élèves à l'école St Gabriel répartis en 6 classes**
- TPS / PS / MS = 29
- MS / GS = 25
- CP = 22
- CE1 / CE2 = 23
- CE2 / CM1 = 23
- CM1 / CM2 = 26

**• 293 élèves au Collège Bellevue**

**• 214 élèves au Collège St Pierre**

## Les activités périscolaires 2016/2017 & Projets

### Initiation à la gymnastique

Une initiation à la gymnastique est proposée aux enfants dès le plus jeune âge (de 3 à 6 ans) afin de répondre à leur besoin naturel de découverte, favoriser l'épanouissement physique et créer du lien social. Des activités ludiques qui visent principalement la souplesse et la coordination. Excellente manière de canaliser leur énergie débordante en fin de journée !

### Initiation au yoga

A travers des exercices de respiration, de détente du corps, de rythme, des postures tirées du Yoga, des mouvements lents, des relaxations, l'enfant apprend en jouant à ressentir son corps et à éveiller en lui des ressources qui vont l'aider à se construire. Un état d'esprit qui cherche à développer et valoriser des attitudes positives.

### Eveil théâtral

Les enfants de 3 à 5 ou 6 ans seront invités à développer leurs sens et la conscience de leurs corps. Les jeux théâtraux seront l'occasion d'apprendre à participer à la vie collective en respectant chacun. Les fabulettes, les contes, les jeux de doigts seront le support d'exercices faisant travailler l'imaginaire de l'enfant en prêtant attention aux autres.

*activité à destination des maternelles*

### Improvisation théâtrale

Différents exercices théâtraux permettront à chacun des enfants de favoriser la prise de parole en groupe, d'améliorer la confiance en soi, de développer l'écoute des autres et de faire travailler son imaginaire et sa mémoire.

*activité à destination des primaires*

# La rentrée des classes

## Animations sur temps scolaire

***Le Critérium du Jeune Conducteur*** a pour vocation l'éducation, des jeunes , aux règles élémentaires de sécurité routière. L'Automobile Club de l'Ouest sensibilise les enfants aux risques routiers suivant leur tranche d'âge, tant par la théorie que par la pratique.

- ***La théorie :***
  - Bien comprendre la règle pour la respecter
  - Bien comprendre la signification des panneaux
- ***La pratique :***
  - Les enfants selon leur âge prendront les commandes de quads (7-8 ans), de voitures (9-11 ans)
- ***La récompense :***
  - Les meilleurs élèves de chaque catégorie seront invités avec leurs parents à participer à la finale Nationale sur le circuit des 24 heures du Mans, le jour des 24h auto et par la même occasion profiter de la course mythique.
- ***Organisation :***
  - Le circuit sera installé sur une place du Centre Bourg.

**Cette animation est ouverte aux classes à partir du CE1. La durée de la séance par classe est de 1h30.** Cette animation se déroulera sur temps scolaire : ***les 7 et 8 novembre 2016.***

## Ateliers Annie MOULIN :

La commission Culture propose ***du 14 au 25 novembre 2016***, salle du Conseil, de faire découvrir à certaines classes des établissements scolaires une exposition d'ceuvres sur le thème des Impressionnistes dirigée par Madame Annie Moulin. L'exposition comprendra de 70 à 80 tableaux et sera complétée par un atelier (peinture, animations...) en fonction de l'âge du public.

# Nouveaux Statuts de la CAPC

"Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais"

La CAPC exercera dès 2017, ***6 compétences obligatoires.*** Il s'agit de compétences déjà exercées à ce jour :

- Le développement économique
- L'aménagement de l'espace communautaire,
- L'équilibre social de l'habitat,
- La politique de la ville,
- L'accueil des gens du voyage,
- La collecte et le traitement des déchets.

En matière des ***compétences optionnelles*** continueront à être exercées, ***les compétences :***

- Création ou aménagement de l'entretien des voiries d'intérêt communautaire,
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire : sont ajoutés toutes les piscines et centres aquatiques, les gymnases des collèges et de l'IUT
- Assainissement qui deviendra une compétence obligatoire en 2020

***S'ajoutent deux nouvelles compétences optionnelles :***

- L'action sociale d'intérêt communautaire : à ce titre, seront communautaires les crèches et relais assistantes maternelles de la Roche Posay, Scorbé-Clairvaux, Les Ormes et Usseau ainsi que les chantiers d'insertion de Pleumartin et Lencloître
- Les maisons de service au public et en particulier celle de Pleumartin.

Concernant ***les compétences facultatives***, continueront à être exercées :

- Le soutien aux acteurs culturels et sportifs répondant à certains critères
- La lutte contre la divagations d'animaux
- L'aménagement numérique
- Le soutien aux associations oeuvrant pour l'enseignement supérieur.

Certaines compétences facultatives ont été ajoutées ou étendues :

- soutien aux événements d'envergure
- La coordination de la transition et de la performance énergétiques
- La gestion d'équipements touristiques dont le Roc aux Sorciers à Angles sur l'Anglin, le camping des Ormes, la promotion et le balisage des chemins de randonnées
- Le label Pays d'art et histoire
- La gestion des milieux aquatiques qui deviendra une compétence obligatoire en 2018 avec la prévention des inondations.

# Actualités

## Protocole participation citoyenne

**Comment ça fonctionne ?**
- c'est un réseau, un échange d'information, une chaîne d'alerte

**Pour qui ?**

- pour tous les habitants d'une commune, d'une rue, d'un quartier ou d'un lotissement

**Quelle attitude avoir ?**
- Être attentif aux faits inhabituels
- Être vigilant sur ce qui se passe dans son quartier ou lotissement
- Savoir identifier les repérages ou les attitudes suspectes
- Transmettre les informations à un référent ou la gendarmerie

**Quel rôle pour le référent de quartier ?**
- Volontaire, disponible, en relation étroite avec son correspondant gendarmerie
- Informe ses voisins des alertes envoyées à la gendarmerie
- Retransmet à ses voisins les informations reçues de la gendarmerie

**Quelle chronologie pour la mise en œuvre ?**

- Rencontre maire/gendarmerie,
- Délibération du conseil municipal
- Lettre aux administrés par l'intermédiaire de la lettre municipale
- Préparation et signature du protocole entre la Commune et la Préfecture
- Réunion publique d'information
- Désignation des référents de quartier
- Mise en place d'une signalétique

Voilà rapidement brossé le tableau de ce dispositif. Notre but est de développer l'entraide et le soutien aux personnes vulnérables et de veiller à la sécurité de tous.

## Co-voiturage

Nous vous l'avions annoncé dans la précédente lettre municipale une aire de co-voiturage est à votre disposition au carrefour de la Lune depuis le mois d'août.

## Vandalisme :

Des dégradations ont encore été constatées durant l'été sur la Commune de Dangé St Romain.

Pour rappel, la détérioration de biens publics ou privés est passible d'une peine d'amende (3750€ pour un tag par exemple), d'un travail d'intérêt général voire d'une peine d'emprisonnement en fonction de la gravité des faits. Les parents peuvent être tenus responsables des dégradations engendrées par leurs enfants. La Municipalité souhaitant que la Commune reste un village où il fait bon vivre a saisi la Gendarmerie afin d'appréhender les vandales.

## Les pompiers recrutent

Si vous souhaitez agir en faveur des secours d'urgence (assistance aux personnes, lutte contre l'incendie, etc), vous pouvez devenir sapeur-pompier volontaire à Dangé-Saint Romain.

Prenez contact avec le SDIS 86 (https://www.sdis86.net/) ou au 05.49.86.32.64 ou 06.49.85.66.24 Centre de Premières Interventions de Dangé-Saint-Romain.

## Le saviez-vous ?

Dans le cadre de la vigilance attentat, le ministère de l'Intérieur a mis en place une application à télécharger « SAIP » qui permet d'être informé au plus près de l'actualité et met à votre disposition une liste de recommandations en fonction du risque encouru.

Cette application est disponible pour Iphone et android.

Pour en savoir plus, allez sur : ***http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Lancement-de-l-application-mobile-SAIP***

## Précision

***Arrêté Préfectoral du 19 juin 2007 relatif aux bruits de voisinage.***

Dans les domaines privés, les travaux de bricolages ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, scies mécaniques etc dont le bruit peut porter atteinte à la tranquillité du voisinage sont autorisés aux horaires suivants :

- *du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h*
- *les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h*
- *les dimanches et jours fériés de 10h à12h.*

***Les travaux d'assainissement mentionnés dans la précédente lettre municipale sont Route de Piolant et non pas Lafayette.***

# Travaux et projets

## Passerelle

L'étude de projet de construction d'une passerelle jouxtant le pont pour la traversée des piétons se poursuit. Jean-Louis Michotey, spécialiste des ouvrages d'Arts nous prépare un avant-projet technique pour monter le dossier de maîtrise d'œuvre en collaboration avec le Responsable des Services Technique de la Mairie ainsi que l'adjoint au Maire, Gaëtan Dubois.

## Défibrillateurs à disposition

Parce qu'une action rapide peut sauver une vie, un 2è défibrillateur va être installé près de l'accueil de la Mairie et mis à la disposition de la population.
Pour rappel, le premier se trouve au Stade Thiollet.

## Travaux

***La salle Beaubourg*** fait actuellement l'objet d'une étude de travaux.
***W-C publics rue Jules Ferry :*** Leur mise aux normes est achevée, avec la création d'un W-C handicapé.

## Précisions sur les zones du PLU

Au sein de ces zones des secteurs sont délimités. Ces secteurs présentent des particularités. Pour permettre une compréhension de la lecture cartographique les secteurs sont identifiés par des sigles dont la liste est donnée ci-dessous :

### Zone urbaine

**U** Secteur Urbain

**Ue** Secteur Urbain à vocation économique

**Us** Secteur Urbain à vocation d'équipements et services publics

### Zone agricole

**A** Secteur Agricole

**Aca** Secteur Agricole dédié à l'exploitation de carrière

**Ah** Secteur Agricole à vocation d'habitat

### Zone à urbaniser

**1AUh** Secteur À Urbaniser à court terme à vocation d'habitat

**2AUh** Secteur À Urbaniser à long terme à vocation d'habitat

**2AU** Secteur À Urbaniser à long terme à vocation multiple

### Zone naturelle

**N** Secteur Naturel et forestier

**Nenr** Secteur Naturel dédié à la production d'énergies renouvelables

**Nh** Secteur Naturel à vocation d'habitat

**Ni** Secteur Naturel en zone inondable

**NL** Secteur Naturel à vocation de loisirs

**NLi** Secteur Naturel à vocation de loisirs en zone inondable

***Le règlement décrit pour chaque zone et secteur les dispositions applicables.***
A l'heure actuelle, la commission communale du PLU, en collaboration avec le chef de projet du bureau d'étude, procède à l'examen de ces documents. Le résultat sera présenté au Conseil Municipal en octobre et aux habitants en décembre lors d'une réunion publique.

## Assainissement

Les travaux d'assainissement se poursuivent sur notre commune. Châtre, le Liza, la Pasquerie seront bientôt raccordés à la station d'épuration principale. Les travaux ont débuté fin septembre.

## Brève

Pour des mesures de sécurité, le Cèdre et le Sequoia situés à côté de la Place Monory ont été élagués.

## Patrimoine

Dans le cadre de la sauvegarde de biens culturels, 5 vitraux se trouvant dans l'Eglise Saint Pierre seront restaurés.

## Ecologie / Economie

Une étude est en cours avec la société INEO pour que l'éclairage public s'éteigne de minuit à 5h du matin; l'objectif étant de faire des économies en réduisant la consommation d'électricité de la commune et de participer au respect de l'environnement.

# Manifestations de l'été

## Samedi 18 juin :

Fête de la musique, fête des Cerf-volants et inauguration de l'aire de jeux Pierre Marie.

Inauguration de l'aire de jeux

Lhomé - Fête de la musique

## Un prix Nobel à Dangé-Saint-Romain ?

Le 20 juin dernier, Monsieur le Maire a remis en présence d'élus la médaille de la Ville à Christophe Horwath travaillant chez DuPont pour sa découverte majeure de CRISPR-CAS9 qui est une sorte de ciseaux à ADN. Il a été récompensé par de nombreux prix tel que le prix Gairdner et le prix Massri.

Rappelons que Dupont (de Nemours) est le nouveau nom de Lacto Labo dont le fondateur est, Monsieur Emery, ancien Maire de la Commune.

## Les sportifs médaillés,

le vendredi 1er juillet 2016.

## Les Eurochestries

– Groupe Estonnien – prestation remarquable Lundi 11 juillet :

La fête Nationale du 14 juillet

Les 40 ans de Mamer

## Spectacle de contes:

"Manuella et Manolo sont venus salle des Cèdres samedi 27 Août pour une représentation mêlant chants, harpe africaine et contes enchanteurs."

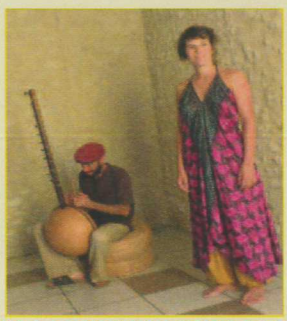

## Camions décorés organisé par les Rout'arts sympas 17 et 18 sept

## 1er Forum des Associations

Afin de dynamiser son tissu associatif, la municipalité de Dangé-Saint-Romain a organisé son 1er Forum des Associations le samedi 10 Septembre. L'occasion pour les 33 associations participantes, qu'elles soient sportives, culturelles ou sociales de présenter leurs activités au public qui a pu s'informer, voire s'inscrire auprès de l'association de son choix.

Toute la journée, les associations ont proposé des animations et des démonstrations : théâtre, danse, yoga, judo, karaté, tennis de table, gymnastique, pétanque, football, exercices de secours à la personne par les Pompiers… Conférence et film sur la parentalité avec l'association Parl'Ecoute, maquillage avec l'APE, fil rouge avec l'Office du Tourisme…

Nombreux ont été les visiteurs intéressés par cette manifestation qui a remporté un franc succès, à renouveler bien évidemment en 2017 à la demande de plusieurs associations ravies de la fréquentation de leurs stands.

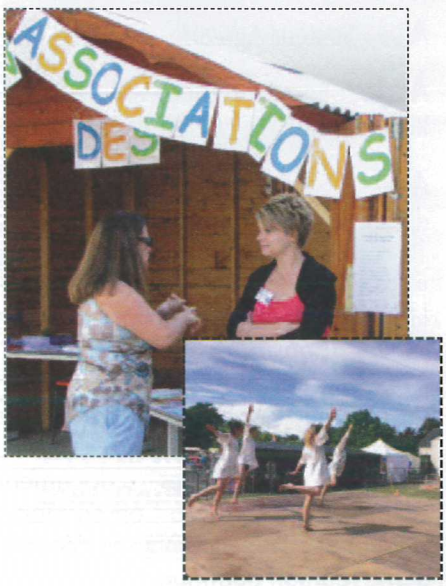

# Les évènements à venir

## L'Automne musical à Dangé St Romain

Concert à Dangé Saint-Romain
le ***dimanche 23 octobre à 16h***
Salle des Fêtes ; le CHANT FRANÇAIS sera à l'honneur, avec deux grands chanteurs, le baryton François LE ROUX et la soprano Valentine MARTINEZ, accompagnés par Cyril Huvé au piano. Nous entendrons des oeuvres de BIZET, FAURÉ, GOUNOD, DUPARC, CHAUSSON, DEBUSSY...

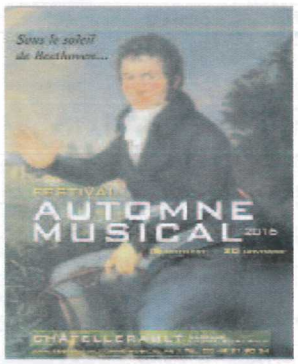


**8€ plein tarif, 5€ jeunes de 12 à 18 ans (et demandeurs d'emploi)**
**GRATUIT pour les moins de 12 ans**

## Le repas d'automne du Floréal aura lieu cette année le 5 novembre.

## Les Ateliers d'Annie Moulin

Les impressionnistes ***du 14 au 25 novembre 2016***, salle du Conseil. Ouvert au public le samedi 19 novembre au matin.

Karine Bregeat, nous invite ***du 1er au 8 décembre prochain***, salle des Cèdres, à rencontrer des univers différents à travers les œuvres de 6 artistes de son entourage.

## Le marché de Noël

sera cette année ***le samedi 3 décembre***, place des Magnolias et sur le champ de foire comme à l'accoutumée.

**Inscriptions & renseignements au 05.49.86.40.01**

## Exposition d'Hier à Aujourd'hui

***du 16 au 30 novembre*** salle des Cèdres par le Conseil des Sages

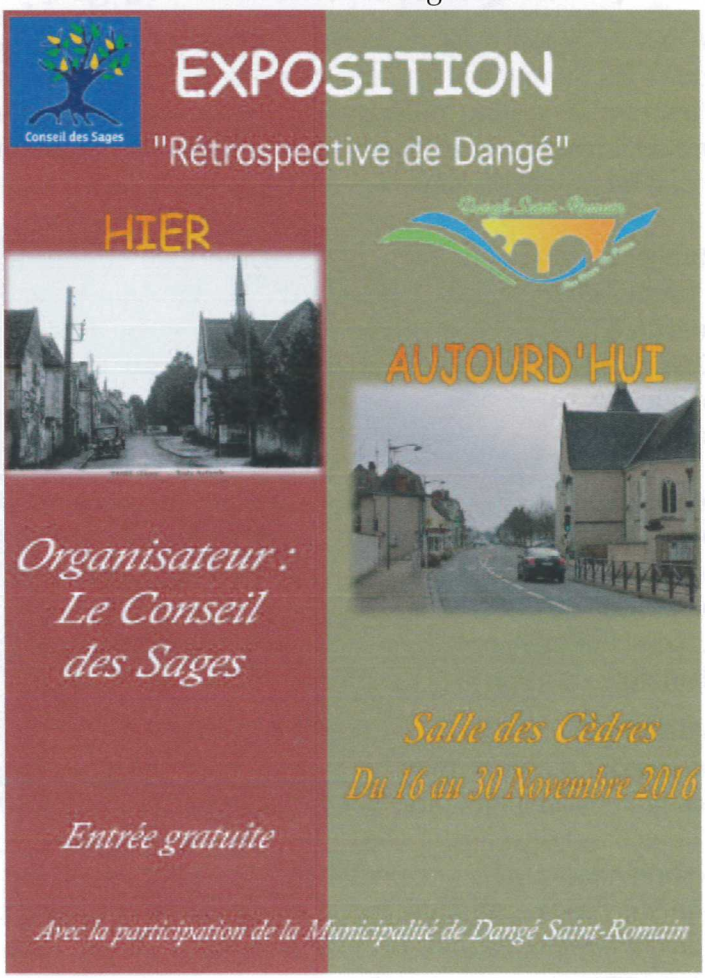

# La biodiversité sur notre commune

**LES PESTICIDES INTERDITS**
dans les espaces verts en 2017,
et dans les jardins en 2019,
**DEVENONS ACTEURS**
**DE NOTRE AVENIR !!!**

***Le 22 juillet 2015,*** l'Assemblée nationale adopte la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit le mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics ***à compter du 1er janvier 2017 :*** interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'état, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront ***interdites à partir du 1er janvier 2019***. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

### *Que va-t-il se passer ?*

La loi interdit à partir du 01 janvier 2017, l'usage des pesticides dans les espaces verts, la voirie, les forêts, et parcs

### *Qu'est-ce qu'un pesticide ?*

Le terme de « pesticides » regroupe l'ensemble des substances chimiques dont les propriétés permettent de lutter contre les organismes jugés indésirables (herbicides, fongicides, insecticides, taupicides…)

### *Comment être acteur d'un espace sain ?*

Aujourd'hui, l'usage des produits phytosanitaires est très répandu dans les mœurs de chacun, et la commune pendant des années à comme tous, utilisés ces produits au détriment de la nature mais aussi en exposant les employés.
Notre vision doit changer, et a déjà changé : c'est pourquoi la commune de Dangé-Saint-Romain a adhérer à la démarche ***« Charte Terre Saine : Ma Commune sans Pesticides »*** en 2011, il ne s'agit pas d'arrêter complètement du jour au lendemain tous les pesticides, mais les restreindre au maximum et uniquement pour certains espaces.

Vous avez pu constater des évolutions dans les derniers aménagements, certains comme les trottoirs de la rue du stade ont été réalisé en béton coloré pour diminuer la possibilité de développement des 'Mauvaises Herbes', au City Stade, c'est l'allée qui a été réalisée en enrobé, et non en grave calcaire.

Mais sur d'autres endroits, la nature reprend ses droits, les tontes sont espacées, toutes les semaines devant la mairie, mais toutes les 3 semaines sur certains parcs, et 1 ou deux fois comme la prairie derrière le lotissement des châtaigniers, cela s'appelle la gestion différenciée, l'entretien de chaque zone est adapté à son usage. Toutes ces démarches sont importantes pour garantir ***un espace préservé à nos générations futures***, certains pesticides ont une très longue durée de vie, il est urgent d'agir.

Parallèlement, ce sont aussi nos méthodes de travails qui changent, en 2016, c'est plusieurs tonnes de broyats de végétaux qui ont été réalisés puis répartis sur nos différents parterres pour ralentir la pousse des végétaux dit nuisibles, car ***OUI***, qu'est-ce qu'un site ***PROPRE*** ? Entre une pelouse clairsemée de pâquerettes, de trèfles, et même de liserons, et un espace parfait mais désherbé trois fois l'année, que voulons-nous laisser à nos petits-enfants ?

Nous devons vivre autrement, accepter l'herbe sauvage, elle favorise la biodiversité, elle n'est ni bonne, ni mauvaise.
Les nouveaux aménagements, la balayeuse mécanique pour faire traiter les parkings, les rotofils dans les fossés sont déjà des actions entreprises. Un désherbeur thermique viendra compléter le matériel des Services Techniques d'un coût de 1900 € HT.

Mais ***CHACUN*** peut être acteur, la ville est fleurie par tous, une réflexion est en cours pour récompenser 'Les Maisons Fleuries', une deuxième piste est d'offrir des graines adaptées pour fleurir les trottoirs devant vos clôtures ou vos murs. L'objectif est de réfléchir ensemble à la commune que l'on souhaite car chacun comprendra que l'on ne peut mettre nos trois agents du « cadre de vie » avec une binette pour arpenter les 34 km de notre ville, les deniers de la commune doivent être mieux utilisés.

### *Connaissez-vous les espaces à entretenir de notre commune ?*

Les parcs de Fouchers, la Place des Magnolias sont des espaces connus de tous, le complexe de loisir Pierre Marie avec son nouveau city stade, ses aires de jeux sont une nouvelle aire récréative des dangéens mais il existe des parterres répartis dans toute la ville, les cimetières, les cours d'écoles ; ***il représente 300 000m² à entretenir, dont plus de 120 000m² d'espaces verts, et près de 73 000 m² de trottoirs, 9350 m² de cimetières***, à chaque espace un entretien particulier. Et pour ceux qui aiment faire une promenade bucolique ou s'essayer au parcours sportif, le Bois de Cuismes est une sortie très agréable à 3 km du centre de Dangé-Saint-Romain